PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA NOUVELLE-BEAUCE
SAINTE-MARIE

Objet : Règlement numéro 437-09-2023

AVIS PUBLIC

Avis public est par la présente donné par le soussigné, madame Nancy Labbé, directrice générale et greffière-trésorière de la MRC de La Nouvelle-Beauce, **qu'à la séance ordinaire du 19 septembre 2023**, il a été adopté le règlement numéro 437-09-2023 **« Règlement déterminant les modalités de publication des avis publics de la MRC de La Nouvelle-Beauce ».**

Ledit règlement est disponible, pour consultation, au siège social de la MRC au, 280, boulevard Vachon Nord, Sainte-Marie, ainsi qu'au bureau de chacune des municipalités membres de la MRC de La Nouvelle-Beauce durant les heures d'ouverture. Il peut également être consulté sur le site Internet de la MRC au https://www.nouvellebeauce.com/a-propos-de-la-mrc/avis-publics/.

Donné à Sainte-Marie, le 20 septembre 2023.

Nancy Labbé
Directrice générale
et greffière-trésorière

280, boulevard Vachon Nord, bureau 200
Sainte-Marie (Québec) G6E 0H2

Téléphone : **418 387-3444**
Télécopieur : 418 387-7060

nouvellebeauce.com

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA NOUVELLE-BEAUCE

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné(e), MICHEL LEFEBVRE, de la municipalité de SCOTT, certifie par les présentes sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé selon les modalités de publication de la municipalité, le 22 jour de SEPT. 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 22 jour de SEPT 2023.

Michel Lefebvre